
 <p>académie Poitiers</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Charente-Maritime</p> 	<p><b>MEMO-REPERES REGLEMENTATION</b></p> <p><b>INTERVENANTS EXTERIEURS EN EPS</b></p> <p><b>Rémunérés</b></p> <p>Mars 2019</p>	<p><b>Destinataires</b></p> <p>Professeurs des écoles</p> <p>Directeurs d'école</p>
--	---	---

*Référence : note de l'IA-DASEN du 20 juin 2018*

Dans le cadre du projet d'école de la programmation en EPS, vous avez la possibilité de solliciter **un intervenant extérieur rémunéré par la collectivité ou un club sportif**.

Le projet pédagogique et la séquence d'apprentissage pour l'activité physique et sportive concernée sont co-construits afin de favoriser une **réelle co-animation**. **Les projets pédagogiques sont communiqués à la circonscription** dès lors qu'il ne s'agit pas de projet de circonscription ou projet départemental.

Le cadre réglementaire, afin de protéger tous les acteurs (enseignant, directeur, intervenant) impose :

- Une convention de mise à disposition de l'intervenant extérieur rémunéré pour l'activité ciblée, signée entre l'employeur de l'intervenant et l'IA-DASEN (annexe n°1 de la note citée en référence).
- L'agrément de l'intervenant.

**Vous devez informer du projet le directeur qui fera une demande dans l'application ID.** Cette application vous permet de vérifier rapidement l'ensemble des éléments réglementaires pour les intervenants déjà répertoriés. Pour de nouveaux intervenants, il est nécessaire de vous rapprocher du CPC EPS. La date de validité de la carte professionnelle de l'intervenant pour l'activité concernée est à vérifier systématiquement.

**Exemple conforme – la demande peut être effectuée**

N°	Domaine	E S	Intervenant	Secteur	Formation	Agr./autor.	Durée	Qualification	Convention	Action
1	Voile	<b>P R</b> BE		ANA + ASA		<b>V</b> 08/10/14	4a6m	Bees	01/19 CDC Aunis Atlantique - base de Marans	
2	Voile	<b>P R</b> MA		Département		<b>V</b> 07/07/17	1a9m	BPJEPS Voile	02/17 DEP170208VOI CD Voile	

R= Personnel rémunéré
V=Validation de l'agrément
Diplôme ou statut
Convention

**Exemple nécessitant de contacter le CPC EPS**

Si l'un de ces éléments ne correspond pas ou si l'intervenant n'est pas référencé, vous contactez le CPC EPS afin qu'il vous accompagne dans les démarches nécessaires.

N°	Domaine	E S	Intervenant	Secteur	Formation	Agr./autor.	Durée	Qualification	Convention	Action
1	Jeux de raquettes	<b>P R</b> BO		LR Ouest		<b>A</b>		BEE5		

R= Personnel rémunéré
A=attente de validation de l'agrément
Pas de convention